

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2014

SIMPLIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DE
L'EMPLOI - (N° 2165)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par

M. Robiliard et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.